Lys-lez-Lannoy
www.ville-lyslezlannoy.com

31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 – Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.ville-lyslezlannoy.com

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents - Monsieur Gaëtan JEANNE, Maire ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Mesdames Marie-Catherine AMBLOT, Mélanie VANHOVE, Monsieur Philippe FONTAINE, Madame Agnès LE LANNIC, Messieurs Konrad WALLERAND, François MORTIER, Marc BOUCHEZ, Yacine GUERROUCHE, adjoints au maire ; Messieurs Jean-Marie BOGAERT, Francis MENAGER, Madame Claude PRINCE, Messieurs Jean-Claude GAVRAIN, Jean DUBRULLE, Gilbert AMBLOT, Mesdames Pascale DE METS, Técla MENAGER, Marie-France SEYS, Monsieur Francis PILLOIS, Mesdames Dalila SAFOUANE, Marie-Christine PROKOPOWICZ, Marlène SGARD, Annie CRISPEELS, Janine DESMULLIEZ, Chantal MAZEREEL, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Marie-Noëlle VANHOUTTE, Messieurs Eric HAUSTRATE, Piéro TURCHI, Mesdames Bénédicte BERGEM, Aline ANDRE, conseillers municipaux.

Absente non excusée : Madame Sophie RENUCCI

Madame Marlène SGARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

DU 18 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR

➢ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017 (*après rectificatif de Mme Vanhoutte sur ses propos concernant le paiement des salaires des animateurs)*

➢ Annonce création d'un nouveau groupe : Agir ensemble

Aménagement urbain – Commande publique

➢ 2017.98 - Groupe Scolaire Paul Bert – Construction d'une cuisine centrale, d'un restaurant scolaire, déconstruction, reconstruction de l'école maternelle et aménagement des espaces extérieurs – Choix du candidat

* * *

Lys-lez-Lannoy
www.ville-lyslezlannoy.com

31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 – Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.ville-lyslezlannoy.com

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CM DU 27 SEPTEMBRE 2017

Après rectificatif de Mme Vanhoutte sur ses propos concernant le paiement des salaires des animateurs,

Vote :

Unanimité

* * *

Pour Extrait certifié conforme

Gaëtan JEANNE

Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY - MAIRIE -

Aménagement urbain

1. Commande publique
Actes relatifs à la Maîtrise d'œuvre - Marchés sur concours (1.6)

GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT
CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE, D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, DECONSTRUCTION, RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS
-
CHOIX DU CANDIDAT

Par délibération 2017.45 du 29 mars 2017, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours restreint de maitrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement du groupe Scolaire Paul Bert concernant la reconstruction d'une cuisine centrale, d'un restaurant et d'une maternelle.

Un jury de concours a été constitué, par acte de décision du maire n° 2017-45 en date du 2 mai 2017, dans le cadre de cette procédure, conformément à l'article 89 du décret **n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

Sur la base de la proposition du jury qui s'est réuni le 30 mai 2017 pour l'ouverture et l'analyse des candidatures, une liste des 3 candidats admis à concourir a été arrêtée ; à savoir :

1. FORM'@ à Bailleul
2. TAO à Roubaix
3. D'HOUNDT BAJART à Tourcoing

Ces derniers ont reçu le 6 juin 2017 le programme et une visite sur site a été effectuée.

Ces trois candidats ont travaillé sur le projet jusqu'à la date butoir de remise des prestations et propositions arrêtées au 12 septembre 2017 selon le principe de l'anonymat.

L'enveloppe financière des travaux sur laquelle devaient s'engager les candidats est de 6 218 000 € HT.

Le 26 septembre 2017, sur convocation du président du jury, s'est réuni le jury de concours. Les membres du jury étaient : M. JEANNE, président ; Mme AMBLOT, Mme SAFOUANE, M. PROKOPOWICZ, M. BOGAERT, M. TURCHI membres titulaires et suppléants ; M. OCA, Mme PARENT et M. GUELTON, collège des experts (architectes).

La séance de la journée s'est déroulée en quatre temps :

1. Rappel du programme, du planning des travaux et du site sur lequel l'opération sera réalisée ;
2. Prise de connaissance des mémoires transmis par les candidats et prise de connaissance des éléments graphiques ;
3. Evaluation des trois candidatures au regard des critères du règlement de consultation ;
4. Discussions et vote.

Pour information, un code couleur était énoncé pour les trois candidats afin de garder l'anonymat des projets.

A l'issue de la prise de connaissance des projets et des échanges, les membres à voix délibératives ont attribué chacun 3, 2 et 1 points au projet dans l'ordre suivant :

- 3 points : projet classé n° 1 par le votant
- 2 points : projet classé n° 2
- 1 point : projet classé n° 3

Le résultat des votes cumulés a été le suivant :

- candidat bleu : 26 points
- candidat rose : 15 points
- candidat jaune : 13 points

Conformément au règlement du concours, l'enveloppe A permettant de lever l'anonymat a été ouverte après l'établissement du classement.

Le candidat retenu est l'équipe TAO architectes, sise 46 rue Daubenton à Roubaix, mandataire, économiste des lots architecturaux du marché.

- Co-traitant : INGEROP, sis Activotel 1 – 5 rue Baudouin IX à Villeneuve d'Ascq ; ingénierie structure fluides HQE VRD SSI, économiste de la construction des lots techniques.
- Co-traitant : ID COOK, sis 59 rue de l'Union à Tourcoing, cuisiniste, économie des équipements cuisine.
- Co-traitant : Atelier Altern, sis 27 rue Lyautey appartement 181 à Mons à Baroeul, paysagiste, économie des aménagements extérieurs.

Comme le permet la réglementation, des négociations avec le lauréat ont pu être engagées sur le montant des honoraires et sur une mission de maîtrise d'œuvre prévoyant un appel d'offre global de travaux incluant une tranche ferme (phases 1 et 2) et une tranche optionnelle (phase 3).

Le coût prévisionnel global pour les travaux des phases 1, 2 et 3 est de six-millions-deux-cent-quinze-mille-neuf-cent-dix euro hors taxes, 6 215 910 € HT.

Les honoraires prévisionnels sont de sept-cent-trente-neuf-mille-six-cent-quatre-vingt-treize euro et vingt-neuf centimes hors taxes, 739 693,29 € HT, soit 11,90 % (compris SSI et acoustique).

Phases		Montants HT des travaux	Montants HT des honoraires
Phase 1	Cuisine centrale	2 268 860,00 € Deux-millions-deux-cent-soixante-huit-mille-huit-cent-soixante euros	269 994,34 € Deux-cent-soixante-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatorze euros et trente-quatre centimes
Phase 2	Restaurant	1 413 270,00 € Un-million-quatre-cent-treize-mille-deux-cent-soixante-dix euros	168 179,13 € Cent-soixante-huit-mille-cent-soixante-dix-neuf euros et treize centimes
Phase 3	Démolition reconstruction maternelle	2 533 780,00 € Deux-millions-cinq-cent-trente-trois-mille-sept-cent-quatre-vingt euros	301 519,82 € Trois-cent-un-mille-cinq-cent-dix-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes

Il est également proposé d'autoriser le Maire à procéder à la signature de l'avenant ultérieur avec le Cabinet TAO Architecte attributaire du marché (avenant prévu dans les clauses du marché) qui interviendra en vue d'ajuster le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux qui sera approuvé par le Maître d'Ouvrage au stade de l'A.P.D..

Conformément au règlement de consultation une indemnité forfaitaire de 27 000 € HT (vingt-sept-mille euros hors taxes) sera versée aux deux concurrents non retenus compte-tenu de la qualité des projets remis, de leur conformité au programme et de l'investissement significatif qu'ils ont impliqués pour les candidats dans des délais particulièrement contraints. Il apparaît opportun de verser cette prime :

- FORM'@ à Bailleul
- D'HOUNDT BAJART à Tourcoing

Au regard de ces éléments et après examen lors du jury de concours du 26 septembre 2017, il est proposé au conseil municipal :

✓ D'entériner le choix du jury de concours pour attribuer au groupement TAO architectes sise 46 rue Daubenton à Roubaix, mandataire, économiste des lots architecturaux du marché.

- Co-traitant : INGEROP, sis Activotel 1 – 5 rue Baudouin IX à Villeneuve d'Ascq ; ingénierie structure fluides HQE VRD SSI, économiste de la construction des lots techniques.
- Co-traitant : ID COOK, sis 59 rue de l'Union à Tourcoing, cuisiniste, économie des équipements cuisine.
- Co-traitant : Atelier Altern, sis 27 rue Lyautey appartement 181 à Mons à Baroeul, paysagiste, économie des aménagements extérieurs.

Pour un coût prévisionnel global pour les travaux des phases 1, 2 et 3 de six-millions-deux-cent-quinze-mille-neuf-cent-dix euros hors taxes, 6 215 910 € HT.

Représentant un marché de maîtrise d'œuvre de sept-cent-trente-neuf-mille-six-cent-quatre-vingt-treize euros et vingt-neuf centimes hors taxes, 739 693,29 € HT, soit 11,90 % (compris SSI et acoustique).

Phases		Montants H.T. des travaux	Montants H.T. des honoraires
Phase 1	Cuisine centrale	2 268 860,00 € Deux-millions-deux-cent-soixante-huit-mille-huit-cent-soixante euros	269 994,34 € Deux-cent-soixante-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatorze euros et trente-quatre centimes
Phase 2	Restaurant	1 413 270,00 € Un-million-quatre-cent-treize-mille-deux-cent-soixante-dix euros	168 179,13 € Cent-soixante-huit-mille-cent-soixante-dix-neuf euros et treize centimes
Phase 3	Démolition reconstruction maternelle	2 533 780,00 € Deux-millions-cinq-cent-trente-trois-mille-sept-cent-quatre-vingt euros	301 519,82 € Trois-cent-un-mille-cinq-cent-dix-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes

- ✓ D'autoriser le Maire à signer l'avenant ultérieur avec le cabinet TAO Architecte et ses cotraitants, en vue d'ajuster le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux conformément à l'article 8.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;

- ✓ D'autoriser le Maire à signer les actes les documents afférents aux marchés publics et le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux des 3 phases ;

- ✓ D'autoriser le versement d'une prime de 27 000 € HT à chacun des 2 cabinets non attributaires du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir :

  - ➢ FORM'@ à Bailleul
  - ➢ D'HOUNDT BAJART à Tourcoing

- ✓ D'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ce projet et d'accepter les recettes.

L'ensemble des dépenses seront imputées sur les budgets 2017 – 2018 – 2019 – 2020 et 2021.

Le Conseil,

Ouï cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

Par 31 voix pour et 1 abstention.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE